

Nouveaux NRA activés

15/11 - 29/11

CHV42, PEL42, LDN29, MAN76, HLX44, RQP06, VAL06, CRS06, CBX44, VOU77, LIS77, BEM87, CAR77, PAN87, CEL77, CHY77, PER77, SMD44, CAL33, BTL35, MRT35, SGS35, LAR77, LOR77, BLA78, LIS81, LCD83, LFA83, SOR84, MAU34, BGO44, CZM49, BOI69, PON69, TAR69, AUF77, CHL77, EGR77, SOU77

Nouveaux NRO activés

15/11 - 29/11

aucun

Brèves

Programme TV par Univers Freebox

Samedi 1er Décembre

Le bourgeois gentilhomme Samedi 1er décembre à 20:45 sur France 4 (135 min)

Jean-Marie Bigard en bourgeois gentilhomme ? Je ne sais si Molière aurait approuvé ce choix... quoique ! Reste une pièce sans âge et admirablement bien construite. Remercions France4 qui ose ce genre de programme en début de soirée, même si les acteurs issus du monde du divertissement peuvent se révéler utiles pour faire de l'audience.

Dimanche 2 Décembre

Talons aiguilles Dimanche 2 décembre à 20:45 sur NRJ 12 (110 min)

Almodovar agglomère ses adeptes indécrottables, dont je fais partie. Et même un film comme celui-ci, qui a un peu vieilli et qui correspond à une première phase de la filmographie du metteur en scène, est un plaisir à revoir...

Téléphonie

Le gouvernement a entendu Free mobile ! par Freeportail



Un amendement, permettant de revoir les modalités financières de la quatrième licence mobile par décret et notamment de d'autoriser un paiement échelonné de la licence comme le souhaite Free Mobile, a été déposé par les sénateurs UMP. Le mardi 27 novembre, le sénat a adopté cet amendement. Un nouvel appel d'offres devrait donc pouvoir voir le jour. Tous n'est pas

encore joué, mais les événements vont dans le bon sens. Avec ces nouvelles modalités financières, il est très probable que d'autres sociétés soient intéressées par cette licence. Le combat risque d'être dur pour Free mobile.

Extrait de l'amendement :

Cet amendement vise, en cohérence avec l'article L. 42-2 du code des postes et des communications électroniques (CPCE),

qui dispose que « le montant et les modalités de versement des redevances dues pour les fréquences qui sont assignées en application du présent article peuvent déroger aux dispositions de l'article L. 31 du code du domaine de l'Etat » (devenu l'article L. 2125-4 du code général des propriétés des personnes publiques), à permettre au pouvoir réglementaire de fixer les conditions financières des redevances de troisième génération.

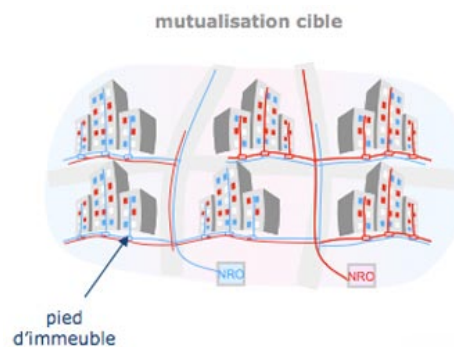
FTTH

Résultats des consultations publique de l'ARCEP par Freeportail

Pour l'ensemble des acteurs, le principal problème est l'accès aux immeubles. En effet, le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné suppose d'équiper les propriétés privées et les immeubles. Une mutualisation entre opérateurs est donc nécessaire. En pratique, le premier opérateur installe la fibre dans l'immeuble puis donne accès à son réseau aux autres opérateurs. Actuellement, cette mutualisation n'est pas mise en oeuvre. L'ARCEP lance dès à présent des travaux techniques multilatéraux pour définir les modalités de cette mutualisation et formulera des recommandations à l'attention des bailleurs et des gestionnaires d'immeubles. Il s'agit d'anticiper le cadre de régulation « symétrique » et d'apporter des garanties pour permettre l'installation de la fibre dans les immeubles.

Génie civil

Pour un opérateur déployant un réseau très haut débit, l'accès au génie civil existant



(ci-contre) Le premier opérateur arrivant au pied d'un immeuble partage sa fibre avec ses concurrents et vice versa. Situation idéale souhaitée par l'ARCEP.

change considérablement l'équation économique. Les opérateurs ne sont pas sur un pied d'égalité, les opérateurs alternatifs ne peuvent déployer que dans des cas limités comme Paris, où les galeries des égouts sont visitables et pénètrent sous chaque bâtiment. France Télécom, quant à lui, déploie de la fibre optique dans ses fourreaux de génie civil hérités de l'ancien monopole. L'accès au génie civil de France Télécom doit être assuré pour per-

mettre l'investissement de tous les opérateurs. L'ARCEP prévoit d'évaluer l'offre de mise à disposition des fourreaux de FT pendant un an avant de statuer sur celle-ci fin 2008. Il est bon que l'ARCEP vienne mettre de l'ordre dans le chantier du déploiement du FTTH afin que celui-ci ne s'effectue pas n'importe comment et permette à la France de conserver son avance au niveau du dynamisme sur les offres d'accès à Internet.

Freeplayer

Dépôt linux destiné au Freeplayer par TvFreeplayer

Pour mémoire, une des tâches centrales d'une distribution Linux consiste à centraliser dans un ou plusieurs dépôt(s) central(aux) un (plus ou moins) grand nombre de logiciels tiers et à les empaqueter de manière à ce que les utilisateurs de la distribution puissent les installer sans difficulté. Les dépôts TvFreePlayer ont pour fonction de faciliter l'installation de plusieurs mods ou logiciels multipostes sous Linux. Dernièrement, un paquet d'une version modifiée de MyFreeTV pour les Freenautes en zone non-dégrou-

pée a été mis en place. Ses fonctionnalités:

- Vous pouvez lire toutes les chaînes disponibles sur le portail tv.freebox.fr, à savoir : France 2, France 3, France 4, France 5, Arte, Direct 8, NT1, NRJ12, LCP, BFM TV, TV5, France Ô, Al Jazeera.
- Vous pouvez voir la vidéo dans le lecteur VLC (externe).
- La gestion du son est aussi intégrée, utilisable par exemple avec le scroll de la souris.
- Un mode «pleine-fenêtre».

Cette version est faite pour pouvoir cohabiter à côté d'une version pour zone dégroupée

Son nom : MyfreeTv-nd tout simplement

La gestion des dépôts : [Les dépôts Tv-Freeplayer \[Howto\]](#)

La liste des logiciels présents dans les dépôts : [Par ici](#).